



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 32891

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les incidences des alternatives à l'amalgame dentaire sur la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) et le plan de rationalisation de la CNAM. Pour des raisons de santé publique, de nombreux patients souhaitent que les amalgames dentaires au mercure dont le coût de base avoisine 3 000 francs le kilo soient remplacés par des composites et compomères à 80 000 francs le kilo et qui nécessitent des résines de collage à 70 000 francs le litre. Il souhaite être informé des mesures que le Gouvernement entend proposer pour prendre en compte l'augmentation de la charge financière qui résulte d'une telle évolution.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32891

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4372